

DOMAINE DU THÉÂTRE ET DES ARTS DE LA PAROLE

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES - MASTER

- 1. Maîtriser les bases techniques nécessaires (corps, voix, mouvement, langage et espace) lui permettant de répondre aux exigences des multiples pratiques de l'acteur ;
- 2. Développer un esprit critique et ouvert à la diversité ;
- 3. S'approprier les connaissances générales lui permettant d'inscrire sa pratique artistique dans un contexte sociétal, culturel et historique ;
- 4. Pouvoir argumenter et développer de manière théorique sa propre pratique artistique ;
- 5. Contribuer de manière singulière à des projets artistiques liés aux multiples pratiques de l'acteur ;
- 6. Transcender des propositions par des apports personnels ;
- 7. Travailler à la mise en œuvre d'une pratique artistique singulière dotée d'un langage personnel;
- 8. Disposer du degré d'autonomie nécessaire à l'intégration de pratiques artistiques différenciées ;
- 9. Intégrer la compréhension des mécanismes de création afin d'élargir sa pratique en dehors de l'école.
- 10. Assumer les enjeux de la représentation et sa responsabilité envers les publics ;
- 11. Travailler à concevoir de nouvelles pratiques artistiques et de nouveaux publics ;
- 12. Prendre connaissance des outils de production et de diffusion relatifs aux arts de la scène.